

COMITE DES REGIONS

Relevé de décisions de la réunion du 20 juin 2017

Sont présents :

Ghislain CHAIGNE (Centre Ouest), Pierre CREUZÉ (Sud Ouest), Jean-Luc DUFRENNE (Nord Normandie), Yannick FAUCON (Centre Est Rhône Alpes), Gilles KUSTER (Grand Est), Lionel RABIET (Ile de France), Lucien SALEMI (Méditerranée),

Est excusée : Philippe CALMELS (Antilles Guyane), Catherine FRECAUT (La Réunion)

Sont également présents :

Jean-Pierre MAS, Président des EdV
Jean-Marc ROZÉ, Secrétaire général
Valérie BONED, Secrétaire générale déléguée
Catherine BUQUET, Assistante de direction

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du CDR du 19 avril 2017
2. Organisation du voyage à Rabat
3. Planning 2017 des CA en région
4. Procédure à suivre pour l'exercice illégal de la profession
5. Sites ou blogs des régions
6. Mutualisation de la veille technologique en région
7. Questions diverses

Lucien SALEMI ouvre la séance à 13H30 et remercie de leur présence les Présidents de Région.

1. Approbation du relevé de décisions du CDR du 19 avril 2017

Le relevé de décisions du CDR du 19 avril est approuvé à l'unanimité.

2. Organisation du voyage à Rabat

Lucien SALEMI rappelle que le CDR, pour la première fois, organise une convention à laquelle sont conviés tous les élus des régions. Cette manifestation pourrait être renouvelée tous les 3 ans, à chaque nouvelle mandature.

Elle aura lieu à RABAT du 14 au 17 septembre 2017.

Jean-Luc commente l'avant programme remis aux Présidents.

L'Office national marocain du tourisme a confirmé la prise en charge de l'aérien et du dîner de gala du samedi 16 septembre.

Il reste à la charge l'hébergement, 4 repas, les transferts, visites et guides.

En fonction des plans de vols, le programme du dimanche est susceptible d'être modifié.

Le coût de prise en charge par administrateur pour chaque région ressort à :

- En ½ double : 350 €
- Supplément single : + 250 €
- Accompagnant : 450 €
- Assurance assistance rapatriement : 40 € pour les non détenteurs de la carte d'agent de voyages.

Bien entendu, chaque région peut décider du montant de prise en charge.

Participants : 90 administrateurs inscrits à ce jour.

Partenaires : exclusivité au Club des Partenaires.

Un courrier va leur être adressé leur proposant la prise en charge d'un repas ainsi que la prise de parole sur un thème défini. Il sera demandé une participation de 2.500 €. 2 partenaires pourront se partager le coût d'un repas.

Animateur :

Jean-Luc DUFRENNE suggère Philippe REIBEC, journaliste à La Quotidienne.

Lucien SALEMI suggère Fabrice NIDIAU, Tourisme TV, permettant ainsi également que les séances de travail soient filmées.

C'est un plus pour nos partenaires. On pourra mettre en ligne les vidéos sur le nouveau site des EdV.

Fabrice Nidiau a donné toute satisfaction aux régions Rhône Alpes et récemment Méditerranée.

Lucien SALEMI va demander un devis.

Le problème, si un journaliste est invité, il faut inviter les autres journalistes de la presse professionnelle.

Jean-Luc DUFRENNE suggère donc d'inviter les journalistes de la presse pro et chacun a une mission pour l'animation avec une préparation en amont.

- Table ronde avec partenaires : 2 journalistes
- Rôle de l'animateur : 1 journaliste
- Thème transversal (spécificités régionales de consommation, commerce et frontières, parts de marché régionales, etc...) : 1 journaliste

Thématique : Les missions et rôle des élus afin d'aboutir à la réalisation d'une « charte de l'administrateur en région ».

3. Planning 2017 des CA en région

- Rhône Alpes : 27 juin
- Grand Est : 3 juillet à Metz et 3 octobre à Mulhouse
- Ile-de-France : 19 juillet
- Centre Ouest : 27 juin au Puy du Fou et 12 décembre
- Ouest : en septembre à Agen
- Méditerranée : à RABAT pendant la Convention et 12 octobre

Ghislain CHAIGNE propose que chaque Région invite le Président ou un représentant des différentes régions lors des CA.

4. Procédure à suivre pour l'exercice illégal de la profession

Une note sur la procédure à suivre est remise aux Présidents et les lettres type vont être adressées au Présidents permettant ainsi de traiter les dossiers en région.

Il est demandé que lorsque les dossiers sont traités directement par le national, que les présidents de région soient informés (copie des courriers adressés).

Jean-Marc ROZÉ rappelle que les Entreprises du Voyage n'agissent que dans l'intérêt général de la profession et non en cas de problème de concurrence.

5. Sites ou blogs des régions

Lucien SALEMI propose d'adresser aux Présidents qui le souhaitent le cahier des charges qu'il a réalisé pour le site des EdV Méditerranée. Le coût d'un site est d'environ 1.500 / 2.000 €.

Il rappelle également qu'il est possible d'avoir une page sur le site national.

6. Mutualisation de la veille technologique en région

Lucien SALEMI rappelle que la Veille technologique a pour but de diffuser de l'information à valeur ajoutée pour soutenir la compétitivité des adhérents et favoriser une meilleure vision prospective des dirigeants. Les articles sont diffusés tous les deux mois.

Il demande aux Présidents de Région de lui transmettre des articles, libres de droit, contribuant ainsi à alimenter cette Veille.

7. Questions diverses

Médiation Tourisme et Voyage

Depuis le 18 mai, la présidence de la MTV est assurée pour 1 an, par Jean-Pierre MAS.

Une note de rappel a été diffusée aux adhérents leur rappelant les obligations légales à mentionner sur tous les documents et site internet, sous peine d'amendes pouvant aller jusqu'à 15.000 € par infraction.

Des contrôles de la DGCCRF doivent débuter à partir de 2018.

Réunion CDR

La prochaine réunion se tiendra à Lille pendant les Journées des Entrepreneurs du Voyage qui auront lieu du 22 au 24 novembre, en parallèle des ateliers.